



Concours Maisons & balcons ILLUMINÉS

RÈGLEMENT 2025

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR DU CONCOURS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le club des jeunes Le Petit Ambleteusois lance un concours des maisons et balcons décorés et illuminés en collaboration avec des apprentis du lycée Mariette.

ARTICLE 2 - OBJET DU CONCOURS

Le concours des maisons illuminées vise à apporter une ambiance féerique et lumineuse aux fêtes de fin d'année. Il a pour objectif de mettre en valeur et de récompenser l'investissement et la créativité des Ambleteusois(es) et des Audressellois(es) dans la décoration de leur maison, balcon ou fenêtre d'appartement.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et strictement réservée aux habitants d'Ambleteuse et d'Audresselles.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir et s'engagent à ne pas pénétrer sur les propriétés privées. Les décorations doivent donc être entièrement visibles depuis la voie publique.

Pour s'inscrire, les habitants disposent de trois options :

- Remplir le formulaire en ligne disponible via la plateforme Google Form.
- S'inscrire via la page Facebook du club des jeunes *Le Petit Ambleteusois*.
- Envoyer un mail à l'adresse suivante : lepetitambleteusois@gmail.com

Dans les deux derniers cas, les participants devront préciser : nom, prénom, adresse postale complète, adresse mail et numéro de téléphone portable.



Concours Maisons & balcons ILLUMINÉES

RÈGLEMENT 2025

ARTICLE 4 - DATE DU CONCOURS

Les inscriptions au concours seront ouvertes à partir du 01 décembre 2025 et se clôtureront le 15 décembre 2025.

Le passage du jury s'effectuera entre le 6 décembre 2025 et le 27 décembre 2025 dans la plage horaire de 18h à 21h.

ARTICLE 5 - CRITERE DE JUGEMENT ET DE NOTATION

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- Qualité de l'installation : solidité et sécurité de l'installation, bon fonctionnement des lumières.
- Impact visuel : capacité à attirer et émerveiller le public, mise en valeur du lieu.
- Créativité : originalité d l'installation, mise en lumière et effet intéressant.
- Densité : nombres d'illuminations et de décoration, harmonisation des lumières.

Conseil : pour protéger l'environnement, privilégiez des ampoules à faible consommation, des décorations fluorescentes ou solaires, etc.



Ce critère ne sera toutefois pas pris en compte lors de l'évaluation.

ARTICLE 6 - COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de membres de l'association Le Petit Ambleteusois, ainsi que des apprentis du groupe projet du lycée Mariette.



Concours Maisons & balcons ILLUMINÉES RÈGLEMENT 2025

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ ET SÉCURITÉ

Les participants sont responsables de la création des illuminations, qu'ils réalisent sous leur propre responsabilité et en conformité avec les normes de sécurité en vigueur. Ils doivent également souscrire les assurances nécessaires pour la mise en place de leurs installations. L'association décline toute responsabilité en cas de dommage.

ARTICLE 8 - DROIT A L'IMAGE

En participant au concours, les participants consentent et autorisent les organisateurs à photographier leurs illuminations et décorations. Ces photos pourront être utilisées gratuitement, sur tous supports, et à la discrétion des organisateurs, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres supports de communication.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent sans condition le présent règlement ainsi que les décisions du jury.

ARTICLE 10 - ATTRIBUTION ET REMISE DES PRIX

Les résultats seront annoncés après la délibération du jury. La date de la remise des prix sera communiquée prochainement.



Concours Maisons & balcons ILLUMINÉES

Du 6 au 27 décembre 2025

Inscriptions

DU 01 décembre
AU 15 décembre

EN SCANNANT CE QR CODE



Passage du jury

DU 06 décembre
AU 27 décembre
ENTRE 18H00 ET 21H00

Résultats

LE 29 DÉCEMBRE
SUR FACEBOOK ET INSTAGAM

Concours gratuit et ouvert aux habitants d'Ambleteuse et d'Audreselles !